

ESSO Société Anonyme Française
5/6 Place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 28 juin 2011

L'an deux mille onze, le mardi vingt-huit juin à quinze heures, les actionnaires d'Esso Société Anonyme Française au capital de 98 337 521,70 € divisé en 12 854 578 actions de 7,65 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, 5/6 place de l'Iris à Courbevoie, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration suivant avis publié dans les journaux d'annonces légales 'le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires' n°60 du vendredi 20 mai 2011 et dans le Journal 'Gazette du Palais' du mercredi 8 au jeudi 9 juin 2011.

M. Francis Duseux préside en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

M. Jean-Claude Marcelin représentant ExxonMobil France Holding SAS et Monsieur François Jean Ogliastri De Gentile, actionnaires acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

Le Bureau désigne M. Olivier Kaiser pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Victor Amselem du cabinet Grant Thornton, Monsieur Jean-Maurice El Nouchi du cabinet Mazars & Guerard, Commissaires aux Comptes, sont présents.

Suivant la feuille de présence signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée sincère par les Membres du Bureau, le Président déclare que 11 185 985 actions sont présentes ou représentées. Le quorum légal étant dépassé, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des Statuts
- le journal d'Annonces Légales contenant l'avis de convocation
- l'extrait du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires contenant l'avis de réunion valant avis de convocation
- l'ordre du jour de l'assemblée
- le rapport annuel contenant :
 - le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2010
 - le rapport de contrôle interne du Président
 - le projet de résolutions
 - les rapports des Commissaires aux Comptes
 - les comptes sociaux 2010
 - les comptes consolidés 2010
 - les renseignements sur les administrateurs dont la nomination ou le renouvellement sont proposés à l'assemblée générale
- le rapport prévu à l'Article L 225-184 du Code de commerce
- le livre d'inventaire
- le bilan social
- la liste des actionnaires
- le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées de la Société

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration - Rapports des Commissaires aux Comptes - Approbation du rapport de gestion, des comptes consolidés et des comptes d'Esso S.A.F. de l'exercice 2010 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Engagements de l'article L 225-42-1 du Code de commerce ;
- Quitus aux Administrateurs ;

- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice 2011 ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Tout d'abord le Président remercie les actionnaires qui par leur présence, témoignent de leur fidélité envers notre société. Il souhaite la bienvenue aux actionnaires qui assistent à cette réunion pour la première fois.

Le Président fait ensuite une déclaration sur les résultats de l'exercice 2010 et les faits marquants, indiquant notamment les points suivants :

En 2010, malgré une conjoncture qui est restée difficile dans un contexte de surcapacités de raffinage en Europe, le résultat de votre société s'est amélioré avec un résultat net de 148 millions d'euros contre 90 millions en 2009. Ce résultat est surtout le reflet d'une forte augmentation de la valeur des stocks en raison de la hausse du prix du baril et, dans une moindre mesure, de l'amélioration des marges de raffinage.

En 2010, le secteur du raffinage a été affecté par un conflit social qui a eu des conséquences importantes pour l'économie française et pour nos activités. Pour votre société, les pertes financières liées à ces mouvements sociaux initiés dans le port de Marseille ont été estimées à près de 30 millions d'euros. Il s'agit d'une pénalité que nous déplorons dans une période où tous les efforts sont tournés vers l'amélioration de l'efficacité de nos outils et la satisfaction de nos clients. Il est urgent d'obtenir un niveau de fiabilité acceptable au sein de la logistique pétrolière et d'instaurer un « service minimum » dans les ports, comme il en existe désormais dans les transports ou dans certains secteurs de l'énergie.

Au-delà de ce conflit, le raffinage français évolue dans une conjoncture toujours difficile qui se traduit par une baisse de la demande, un déséquilibre croissant entre essence et gazole, et surtout des coûts d'opération des raffineries élevés, encore alourdis par une législation de plus en plus contraignante. Il nous semble crucial de stopper l'accumulation des contraintes réglementaires franco-françaises, au-delà de la législation européenne déjà très exigeante. La compétitivité du raffinage français est en jeu, dans un contexte où la capacité globale va se réduire de presque 20 % d'ici 2012 suite à la fermeture annoncée de deux sites, et où la demande française va continuer à baisser. Face à cela, il est important que votre société poursuive sa stratégie d'amélioration de son efficacité et sa politique d'investissements sélectifs afin de rester parmi les meilleures dans cet environnement très concurrentiel.

La société a également atteint une performance sécurité remarquable en 2010 avec un taux de fréquence des accidents avec arrêt de 0,28 pour le personnel Esso contre 0,57 en 2009. Ces résultats placent votre société parmi les compagnies les plus performantes; ils sont le fruit d'une remise en question permanente et d'un état d'esprit collectif où chacun est responsable de sa sécurité et de celle des autres.

Le bilan d'Esso S.A.F. reste solide ce qui a conduit votre Conseil d'Administration à proposer à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 77 millions d'euros pour l'exercice 2010. Cette proposition de dividende de 6 euros par action, en baisse de 2,5 euros par rapport à 2009, traduit les résultats économiques insuffisants de ces deux dernières années dans un environnement toujours très incertain pour notre industrie. Votre société peut compter sur le talent et l'engagement de son personnel, l'intégration au sein du groupe ExxonMobil, la sécurité et l'excellence opérationnelle, ainsi que sur ses stratégies d'investissement ou d'optimisation de ses activités. Malgré les nombreuses contraintes évoquées ci-dessus, je suis convaincu que, face à une concurrence toujours plus exacerbée, votre société dispose de tous les atouts nécessaires pour rester bien positionnée pour l'avenir.

Enfin le Président remercie les actionnaires de leur attention et précise que l'objectif reste de continuer à mériter leur confiance.

Le rapport de gestion est ensuite présenté à l'Assemblée Générale et lecture est donnée des rapports des Commissaires aux Comptes.

Le Président propose ensuite de prendre les questions de la salle.

Question : Quand allez-vous changer de cap dans la politique de distribution des dividendes de la société ? Le rendement baisse, la crise n'est qu'un prétexte ...

Nous comprenons la position des actionnaires mais la politique de versement des dividendes adoptée par la société ne peut pas être changée car cela ne serait pas raisonnable. Il ne serait pas responsable de verser des dividendes plus élevés alors que l'environnement de l'industrie du Raffinage Distribution est critique et que la performance économique de la société s'est sensiblement dégradée ces deux dernières années. Pour rappel l'objectif de notre société est d'assurer une juste rémunération des capitaux des actionnaires dans la mesure où les bénéfices le permettent tout en tenant compte de l'environnement et de la performance économique et d'assurer si possible une certaine régularité de la distribution malgré l'irrégularité de nos résultats.

Question : Quand les marges de raffinage se redresseront-elles ?

On ne peut pas le prévoir. Pour l'instant il existe un surplus de capacités de raffinage en Europe et d'autres challenges attendent les raffineries européennes avec, notamment la construction de capacités de raffinage dans le monde (en Inde par exemple) et l'implantation en Europe de sociétés qui pourraient importer des produits pétroliers à partir d'autres régions du monde.

Question : Y-a-t-il une corrélation entre le niveau du brut et la marge de raffinage ? Quand le pétrole remonte quelle est la marge par rapport à cette hausse ?

Aujourd'hui non, il n'y a pas de corrélation car le prix du brut est perturbé par des facteurs extérieurs à la simple évolution de l'offre et la demande.

ESSO en France est une société de raffinage. Quand les prix du pétrole brut augmentent il n'y a pas d'augmentation des marges de raffinage. Au contraire ESSO achète le pétrole brut pour le raffiner ; plus il est cher plus les prix des produits raffinés devraient avoir tendance à augmenter. Les résultats de la société vont dépendre entre autres de la capacité d'ESSO à pouvoir répercuter cette hausse sur ses clients.

Question : Quel est le niveau des volumes des stocks de sécurité en France ?

Il correspond à environ 3 mois de consommation.

Question : Fiscalité du diesel trop favorable par rapport à celle de l'essence

C'est un des thèmes de la table ronde sur l'avenir du secteur pétrolier. Deux solutions sont envisageables : soit augmenter les taxes sur le gasoil soit baisser les taxes sur l'essence. L'issue pourrait être un compromis entre les deux.

Question : Pourquoi la baisse des dividendes est-elle si importante ?

Les résultats financiers sont positifs du fait de la valorisation des stocks mais ils ne reflètent pas la performance économique de la société, affectée par l'environnement très difficile pour l'industrie du Raffinage qui perdure en 2011 avec des surplus de capacités de raffinage significatifs en Europe. Ils ne reflètent notamment pas le fait que nos résultats économiques sont insuffisants depuis deux ans (perte de 77 M€ en 2009, gain de seulement 7M€ en 2010). Néanmoins le rendement de l'action ESSO à plus de 6% reste encore un des meilleurs de la place de Paris.

Question : Possibilité d'instaurer une carte de fidélité comme la carte SEDOC pour les actionnaires individuels ?

C'est une idée à creuser. Il faudrait en vérifier la faisabilité, notamment sur le plan juridique.

Question : Pourquoi une réserve facultative pour fluctuation des cours ?

Les profits qui résultent de la seule hausse de la valeur des stocks ne correspondent pas à de la valeur ajoutée créée par ESSO par ses activités de raffinage et sont en quelque sorte des profits non réalisés même si la société paie dessus, immédiatement, un impôt à l'Etat. En effet, la société a besoin de stocks

pour fonctionner et ces profits sur stocks resteront provisoires et incertains jusqu'à la réalisation du stock, par exemple si la société devait cesser son activité. Si le cours du brut baisse fortement comme fin 2008 ou début 2009, il faut pouvoir amortir la perte sur stock qui en résulte et c'est précisément l'objet de cette réserve qui existe pour faire face aux variations du cours de pétrole.

Question : Quelle va être l'incidence pour ESSO de la décision de l'AIE d'augmenter le nombre de jours des stocks de réserve ?

Cela n'aura pas d'incidence pour la société. C'est, à notre sens, plus un effet de communication.

Question : Projets de la société en matière de cessions d'actifs ? Quid de Worex ?

ESSO a annoncé un projet de vente de stations-services à un distributeur à la marque sur une partie de la France. Ce projet est un test pour l'instant mais il est long à mettre en œuvre car il est complexe et nécessite un gros travail de préparation.

Worex a fait une bonne performance dans un contexte difficile. Le marché du fuel domestique est en baisse constante et nous gardons à l'esprit cette problématique pour gérer au mieux.

Question : Quel est l'avenir de la société ? La société se vide de sa substance, les dirigeants ne prendraient pas les décisions dans l'intérêt des actionnaires individuels...

Non, ce n'est pas vrai. La société doit simplement s'adapter à la situation. Elle évolue dans un environnement très compétitif et les changements mis en œuvre sont justifiés. Néanmoins il faut quand même garder à l'esprit que la société reste très active sur le marché, qu'elle garde encore de bonnes parts de marché et qu'elle détient deux raffineries parmi les plus performantes d'Europe.

Question : Pourquoi la société ne verse pas de stock-options ?

C'est un choix ancien qu'il n'y a pas lieu de changer.

Question : Participation minoritaire d'ESSO dans TRAPIL : intérêt pour ESSO ?

TRAPIL est propriétaire du pipeline qui dessert la région parisienne depuis les raffineries normandes. C'est un outil logistique essentiel pour ESSO et cela s'avère être un très bon investissement pour la société.

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de mettre aux voix les résolutions.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés et les comptes annuels d'Esso S.A.F. de cet exercice. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 176 711 voix pour, 9 256 voix contre et 18 abstentions.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter les bénéfices disponibles, à savoir :

Bénéfice de l'exercice 2010	155 402 986,27 euros
Report à nouveau avant affectation	314 926 804,03 euros
soit un total de	470 329 790,30 euros

dont l'affectation suivante est proposée :

Dividende net	77 127 468,00 euros
Réserve facultative pour fluctuation des cours	67 000 000,00 euros
Report à nouveau après affectation	326 202 322,30 euros
soit un total de	470 329 790,30 euros

Le dividende net ressort à 6,00 euros pour chacune des 12 854 578 actions de 7,65 euros de nominal.

Un acompte de 3,00 euros par action ayant déjà été versé le 29 septembre 2010, le solde du dividende soit 3,00 euros par action sera mis en paiement le 12 juillet 2011.

Depuis le 1er janvier 2008, les dividendes des sociétés européennes perçus par les personnes physiques peuvent, sur option, être soumis à un prélèvement forfaitaire libératoire (PFL). Le taux du PFL est relevé de 18% à 19% majoré des prélèvements sociaux pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2011. Lorsque le PFL est appliqué, les dividendes perçus n'ouvrent plus droit à l'abattement de 40%.

L'Assemblée Générale constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions à rémunérer	Dividende net
2007	12 854 578	€ 15,00
2008	12 854 578	€ 8,50
2009	12 854 578	€ 8,50

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 184 817 voix pour, 1 090 voix contre et 78 abstentions.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 993 975 voix pour, 186 194 voix contre et 5 811 abstentions.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les engagements visés à l'article L 225-42-1 du Code de commerce, prend acte des conclusions dudit rapport et approuve les engagements qui y sont visés.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 806 808 voix pour, 373 348 voix contre et 5 829 abstentions.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 951 536 voix pour, 234 449 voix contre.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Badel pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 801 711 voix pour, 377 463 voix contre et 6 811 abstentions.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Francis Duseux pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 801 711 voix pour, 377 463 voix contre et 6 811 abstentions.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Antoine du Guerny pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 990 081 voix pour, 189 093 voix contre et 6 811 abstentions.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Roland Vardanéga pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 990 081 voix pour, 189 093 voix contre et 6 811 abstentions.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur Monsieur Pierre Verluca pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 990 081 voix pour, 189 093 voix contre et 6 811 abstentions.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Marie-Françoise Walbaum pour une durée d'un an expirant à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 10 801 251 voix pour, 377 923 voix contre et 6 811 abstentions.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale fixe à 119 000 € le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour 2011.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 016 401 voix pour, 169 566 voix contre et 18 abstentions.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes les formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 11 185 945 voix pour et 40 voix contre.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 45. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau.

Le Président,

Le Secrétaire,

F. Duseux

O. Kaiser

**Les Scrutateurs,
ExxonMobil France Holding SAS**

J-C. Marcelin

FJ. Ogliastri De Gentile